



DOSSIER DE PRESSE

3 juillet 2017



Schéma départemental des services aux familles 2016-2020

« Pas à pas s'épanouir en famille »

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) constitue à la fois une feuille de route stratégique et un plan d'actions opérationnel dont l'objectif est de maintenir, développer et faire connaître les services à toutes les familles lot-et-garonnaises en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, accompagnement à la parentalité, vivre-ensemble. L'élaboration de ce document, coordonnée sous l'autorité du préfet de Lot-et-Garonne, s'est appuyée sur une forte mobilisation de partenaires et une large concertation locale.

Signé par 12 partenaires, le SDSF a pour objectifs de :

- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux solutions d'accueil de l'enfant et du jeune et aux actions de l'accompagnement à la parentalité
- renforcer le maillage des services et la complémentarité des interventions pour mieux répondre à la diversité des besoins des familles du département.

Le schéma répond à 9 enjeux stratégiques, déclinés en 9 axes thématiques et 15 actions.

Une meilleure articulation des politiques « petite enfance », « parentalité », « enfance - jeunesse » et « vivre-ensemble »

Afin de soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, l'État s'est fixé, au niveau national, un objectif majeur en matière de développement de l'accueil pour les jeunes enfants :

- soutenir la création de solutions d'accueil au sein des établissements
- développer l'accueil des jeunes enfants par des assistants maternels
- accroître le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans accueillis à l'école maternelle.

Parallèlement, pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, l'Etat prévoit également des programmes ambitieux de développement du soutien à la parentalité :

- mailler progressivement le territoire en offre de service « parentalité »
- répondre aux nouvelles attentes des parents par une offre diversifiée et lisible
- améliorer l'accès de tous les parents à l'information.

En vue d'une plus forte coordination des acteurs et d'une plus grande efficience au profit des usagers, il a été décidé de rapprocher le pilotage de ces deux politiques. Ainsi, l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles a été expérimentée dès 2014 dans 16 départements.

La dynamique ainsi créée s'est révélée être un des leviers essentiels pour le maillage du territoire.

C'est pourquoi la circulaire du 22 janvier 2015, invite les départements volontaires à s'engager dans la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles.

Les partenaires concernés par cette problématique en Lot-et-Garonne ont souhaité s'inscrire dans cette démarche participative et étendre le périmètre du schéma

Une mobilisation des institutions, des collectivités et du secteur associatif pour une large concertation et une gouvernance adaptée

Afin de coordonner les actions des acteurs au service des enfants et de leurs parents, tous les partenaires concernés ont été invités à travailler ensemble. En effet, le succès de cette démarche se traduit dans la mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux, placée sous la coordination du Préfet du département.

En Lot-et-Garonne, plus d'une cinquantaine d'acteurs ont participé à ces travaux, représentant ainsi les organismes suivants :

- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- le Département de Lot-et-Garonne
- la Caisse d'allocations familiales
- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé
- le ministère de la Justice la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- la communauté d'Agglomération d'Agen
- l'Agglomération du Grand Villeneuvois
- Val de Garonne Agglomération
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Afin de suivre la mise en œuvre du schéma, il a été convenu de mettre en place une gouvernance organisée à plusieurs niveaux.

1. La Commission départementale des services aux familles

Instance stratégique présidée par le Préfet et chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des orientations du schéma. Elle est composée de près de 55 membres issus de la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CODAJE) et de la Commission départementale d'accompagnement à la parentalité (CDAP).

2. Le Comité de pilotage d'animation et de coordination des services aux familles

Instance de pilotage et de coordination, garante des projets mis en œuvre dans le cadre du schéma, chargée de l'information des acteurs et de la préparation de la Commission départementale des services aux familles. Cette instance est coordonnée par la Caf et le Département.

3. Le Comité des financeurs

Piloté par la Caf, il se décline en 2 commissions :

- la commission financement : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) / Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) / Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) qui se réunit au moins 1 fois par an.
- la commission financement médiation familiale / espace rencontre qui se réunit au moins 1 fois par an.

4. Les 9 Comités opérationnels (1 par axe) :

Ils sont chargés de mettre en œuvre et de suivre les 9 axes et 15 actions définies. Chaque comité opérationnel est piloté par une institution. Ils en rendent compte au Comité de pilotage d'animation et de coordination des services aux familles.

- La MSA pilote l'axe 2
- Le Département pilote les axes 3 et 4
- La Caf pilote les axes 1, 6, 7 et 9
- La DDCSPP pilote les axes 5 et 8

5. Les Comités territoriaux des services aux familles :

Ils déclinent au niveau local les orientations départementales, impulsent et accompagnent les projets locaux et déploient la communication.

Leur pilotage est assuré par les collectivités : Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

6. La Conférence du schéma départemental des services aux familles :

Elle réunit l'ensemble des acteurs de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse, et a pour objet de présenter l'avancement des actions prévues par le schéma, de mettre en débat les ajustements à envisager et les premiers enseignements de la mise en œuvre de ces actions. Elle constitue également un cadre pertinent pour associer les parents au pilotage et à l'évaluation au fil de l'eau de ce schéma.

Ainsi, le Schéma départemental des services aux familles, établi pour la période 2016-2020, vise à mobiliser toutes les énergies autour d'objectifs communs de création de solutions d'accueil ou de loisirs pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et de développement des services de soutien aux parents.

Les enjeux stratégiques et les axes du SDSF

Au regard des diagnostics partagés sur l'existant en matières d'accompagnement de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accueil du jeune enfant en Lot-et-Garonne et au regard des priorités de chaque partenaire, le SDSF répond aux enjeux suivants :

1. Développer une offre équilibrée des services d'accueil de l'enfant
2. Améliorer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier l'accès aux services des enfants en situation de handicap et des enfants issus de familles « vulnérables »
3. Soutenir la mise en œuvre et la pérennisation des services proposés en matière de soutien à la parentalité
4. Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs et l'articulation des politiques menées
5. Mettre en place une politique jeunesse partenariale
6. Améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions et services proposés
7. Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale et leur rôle
8. Développer la promotion de la laïcité et des valeurs de la République
9. Promouvoir les démarches de développement territorial.

En 2013, la capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels pour les enfants de moins de 3 ans était certes proche en Lot-et-Garonne de la moyenne nationale (52,4% contre 56,3% au national) mais cette offre était hétérogène sur l'ensemble du département.

Ces déséquilibres territoriaux sont également constatés lorsque l'on observe les dispositifs d'aide à la parentalité et sont encore plus marqués sur les dispositifs d'animation de la vie sociale (AVS).

La réduction de ces inégalités territoriales est prioritaire constitue l'axe 1 du schéma, et doit se réfléchir en lien avec le schéma départemental d'accès des services au public. Il convient en effet de définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins.

Le diagnostic a également souligné la nécessité d'aller au-delà de la mise à disposition de places d'accueil pour les familles en situation de vulnérabilité et d'apporter une réponse en termes d'accompagnement plus global afin de favoriser notamment l'accès à l'emploi. De même, il est nécessaire de développer la prévention en agissant sur les événements déclencheurs de vulnérabilité.

L'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité constitue l'axe 2 des orientations du schéma.

Au vu des difficultés d'accès à un mode d'accueil pour les tout-petits en situation de handicap, **l'accompagnement des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire** constitue l'axe 3 des orientations du schéma.

Développer une approche partagée de l'accueil du jeune enfant quel que soit son mode d'accueil est un enjeu ambitieux de ce schéma. De même, les problèmes des familles en attente de places d'accueil en horaire atypiques ou encore le développement des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) se traduisent pour les acteurs par la **nécessité d'adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles** et constitue l'axe 4 du schéma.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est une mesure clé de la refondation de l'école. En 2013, la moyenne départementale d'enfants de moins de 3 ans scolarisés était de 17 % (contre 11,8% en France). Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires a entraîné le développement de l'accueil périscolaire. Tout ceci nécessite l'installation d'un travail partenarial important pour offrir des conditions d'accueil adaptées que ce soit à l'échelon départemental ou local via notamment des Projets Educatifs de Territoires (PEDT) de qualité. **Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune** constitue ainsi l'axe 5 du schéma.

Décloisonner les acteurs pour mieux se connaître et avoir une approche partagée constitue un enjeu repris dans l'axe 6 de schéma avec **le développement des ressources et du réseau des professionnels des services aux familles**.

Dans l'enquête menée auprès des familles, il est apparu que 70 % des répondants n'ont jamais entendu parler de soutien à la parentalité. De même, le diagnostic a révélé une méconnaissance des dispositifs d'accueil de jeunes enfants. **Améliorer l'information et la participation des familles** est donc primordial et constitue l'axe 7 du schéma.

Prévenir les ruptures familiales et sociales, tisser des liens de solidarité pour améliorer le « vivre ensemble », par le développement de formation et le travail en réseau constitue l'axe 8 du schéma.

Enfin, bien que la thématique jeunesse ne soit pas citée dans la circulaire de référence d'élaboration du schéma, il s'agit d'une demande convergente des partenaires en Lot-et-Garonne, du fait de l'absence d'une politique jeunesse départementale. Ainsi, **travailler à la mise en place d'une politique jeunesse départementale** constitue l'axe 9 du schéma.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de Lot-et-Garonne

pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr ou 05 53 77 61 83 / 81 60

Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Véronique Délery - Attachée de presse

veronique.delery@lotetgaronne.fr ou 06 43 72 60 52

Caisse d'allocations familiales

Myriam Place - Chargée de communication

myriam.place@cafagen.cnafmail.fr ou 05 53 77 18 30

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Benoit Herberichs - Conseiller Jeunesse

benoit.herberichs@lot-et-garonne.gouv.fr ou 05 53 98 66 51